

Education - Attribution de subventions

Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur : L'apport artistique et culturel est une des composantes nécessaires dans la formation de l'enfant.

C'est pourquoi, dans le cadre de sa politique éducative, la Ville de Besançon a retenu l'option de soutenir les projets d'action artistique et culturelle des écoles et de participer au financement des classes dites «à PAC» (projet artistique et culturel) à côté de l'Education Nationale.

Ces actions conduites pendant le temps scolaire, s'inscrivent dans le prolongement des projets pédagogiques des écoles.

Le Conseil Municipal est en conséquence invité à attribuer les subventions suivantes, sachant que le support de gestion est la coopérative de chacune des écoles mentionnées :

Ecole	Domaine artistique	Projet	Inspection Académique	Ville
Velotte élémentaire	Musique : expérimentation d'objets sonores	De la récupération d'objets à la réalisation d'un ensemble instrumental, travail sur le tri et le recyclage des déchets	600	200
Chaprais élémentaire	Arts visuels : Arts et mathématiques, Fractale	Création de jeux mathématiques à partir des arts visuels	0	950
Chaprais élémentaire	Arts visuels : Arts et mathématiques, Fractale	Création de jeux mathématiques à partir des arts visuels	600	350
Jules Ferry maternelle	Musique : écoute de soi, écoute du cœur	Acquisition d'un répertoire de comptines et de chansons, interprétation	594	300
Montrapon	Arts de la scène : et si l'on mettait en scène les albums de CI Ponti avec des marionnettes	Inventer une histoire à partir de déclencheurs culturels, participer à Ponti foubazar à Besançon, jouer devant un groupe	600	100
Jean Macé élémentaire	Chant choral : un chœur d'enfants au chœur d'un orchestre : Canteloube, les chants d'Auvergne	Offrir aux élèves l'opportunité de participer à un projet culturel et artistique, travail sur une œuvre du patrimoine français	600	590
Total			2 994	2 490

Dans cette même perspective, il est depuis quelques années également fait appel aux institutions culturelles de la Ville pour favoriser la relation entre les enfants et l'oeuvre d'art quelle qu'en soit sa nature.

Se sont engagés dans cette politique l'Opéra-Théâtre, l'Espace Planoise, le Pavé dans la Mare, le Théâtre Bacchus, l'Orchestre de Besançon, et plus récemment le Centre Dramatique de Franche-Comté qui propose cette année une création jeune public sur le thème des sorcières ; les bibliothèques ont apporté leur contribution par une sélection d'ouvrages sur ce même thème.

L'association Le Pavé dans la Mare a proposé de développer un projet «Art et nouveaux médias» dans les écoles de la Ville et de l'Agglomération en s'appuyant sur l'outil informatique dont disposent ces établissements. Ce projet consiste à faire créer par les enfants des images à l'aide de l'outil informatique.

Les écoles suivantes ont répondu favorablement et ont décidé de s'engager dans cette démarche :

- Maternelle Fontaine Argent
- Élémentaire Dürer
- Primaire Fontaine Ecu
- Élémentaire Brossolette.

Le Conseil Municipal est invité à verser à l'Association Le Pavé dans la Mare une subvention d'un montant de 5 000 € qui servira principalement à rémunérer l'artiste qui sera appelé à intervenir dans les écoles.

Le Conseil Municipal est appelé à statuer favorablement sur l'ensemble de ces propositions, étant précisé que la dépense globale, soit 7 490 € sera imputée sur le chapitre 65.213/6574/21100, alimenté par un transfert de crédit d'un même montant à partir de l'imputation 011/213/6042/21100.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

M. DAHOUI n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 2 avril 2007.